



RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE DU SITDCE

ANNEE 2023



Syndicat Intercommunal de Traitement des Déchets de Colmar et Environs

32 Cours Sainte Anne

68000 COLMAR

Tél : 03 69 99 55 90

syndicats.intercommunaux@agglo-colmar.fr

En vertu du décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015, les collectivités membres du Syndicat Intercommunal de Traitement des Déchets de Colmar et Environs sont tenus de présenter à leur assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'élimination des déchets. Ce document est ensuite tenu à la disposition du public dans les collectivités membres. Afin de permettre aux collectivités membres du SITDCE de rédiger ce RPQS, le SITDCE établit chaque année un rapport d'activité.

Des opérations de maintenance, ainsi que des améliorations du système en place, sont régulièrement effectuées. Ainsi 3 sociétés privées interviennent sur le site. La Sté Suez Bioénergie pour le suivi et la maintenance du réseau de dégazage, la Sté CERIA pour le suivi 24h/24 par un système de télésurveillance et Access pour l'entretien des espaces verts.

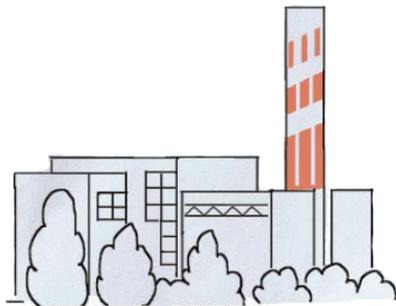
Le suivi de la qualité des eaux souterraines est également réalisé deux fois par an, par la Sté Archimède, sous forme de 2 campagnes de mesures réalisées l'une au printemps et l'autre en automne sur 7 points situés en amont (1 point) et en aval (6 points).

Ces mesures permettent de suivre l'évolution qualitative des eaux de nappe.



Deux champs de panneaux photovoltaïques sur le site de l'ancienne décharge sont en cours de déploiement par les propriétaires des terrains de la décharge, la Ville de Colmar et le groupe AUCHAN. Dans ce cadre-là, le SITDCE a réalisé, courant 2019, le zonage ATEX (risque d'explosion) et le document d'exposition au risque d'explosion (DRPCE). Fin juin 2020 une torchère de plus petite taille et répondant à la réglementation ATEX a été installée en lieu et place de l'ancienne torchère. Une étude de fin de post exploitation du site a été initiée en 2022.

3 LE CVED (Centre de Valorisation Energétique des Déchets)



Le CVED est situé 174 rue du Ladhof, dans la zone industrielle de Colmar. Les travaux de construction de cette usine ont démarré en 1986. La mise en service a été effective en 1988 par le constructeur. Dès 1989, le Syndicat a confié l'exploitation de cette unité à la Sté Colmarienne de Chauffage Urbain (SCCU) pour une durée de 20 ans. Courant 2009, après une procédure de mise en concurrence, l'exploitation de cette usine a été reconfiée à la SCCU pour une durée de 5 ans renouvelable par période de 1 an sans toutefois pouvoir excéder au total 10 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2019. Après une nouvelle procédure de consultation engagée courant 2019 le contrat d'exploitation a été confié à la SCCU pour une durée de 9 ans, soit du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2028.

Courant de l'année 2017, cette usine a fait l'objet d'importants travaux de rénovation. L'évolution quantitative et qualitative des déchets mais aussi la vétusté de certains équipements ont conduit le SITDCE à réaliser ces travaux pour près de 10 000 000 € HT. De ce fait le CVED a fait l'objet d'un nouvel arrêté préfectoral en date du 12 octobre 2017.

Le principe de fonctionnement de l'usine repose sur deux fours à grilles d'une capacité de 6 t/h, et une capacité annuelle de traitement autorisée de 70 000 tonnes de déchets ménagers et assimilés. Elle se compose donc d'une partie traitement thermique à proprement parler, d'une partie chaudière pour la récupération de la chaleur et enfin d'une partie traitement des fumées.

Les quantités de déchets traités se répartissent pour l'année 2023 comme suit :

	Tonnages 2022	Tonnages 2023	% Variation
Ordures ménagères	34 646	32 686	-5,66
Déchets ménagers	3 752	3 811	1,57
Déchèteries	6 242	5 597	-10,33
Déchets d'autres collectivités	6 458	10 639	64,74
Déchets des activités économiques	17 821	17 519	-1,69
TOTAL	68 919	70 252	1,93

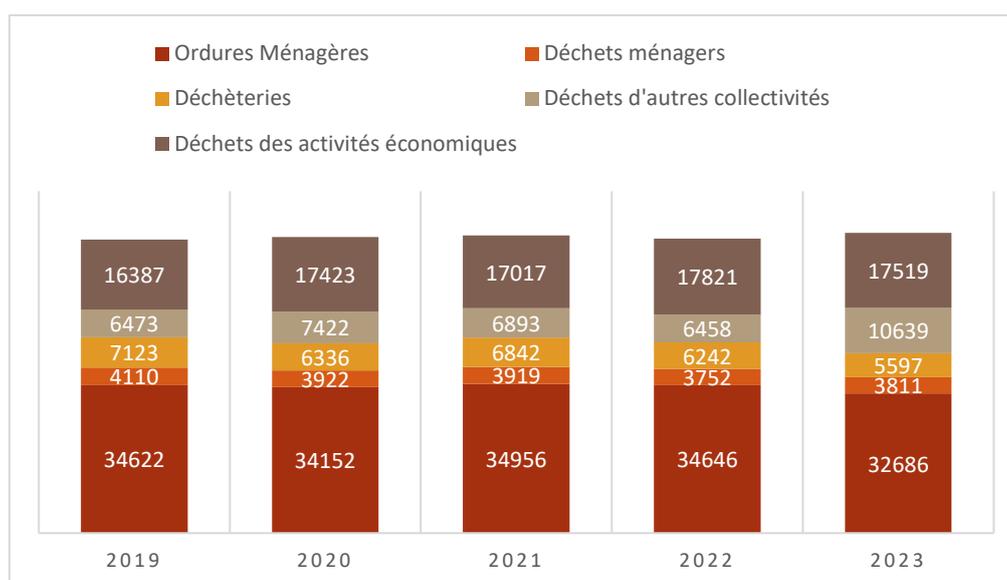
Le tonnage annuel effectivement traité est légèrement supérieur de +1,93 % par rapport à 2022.

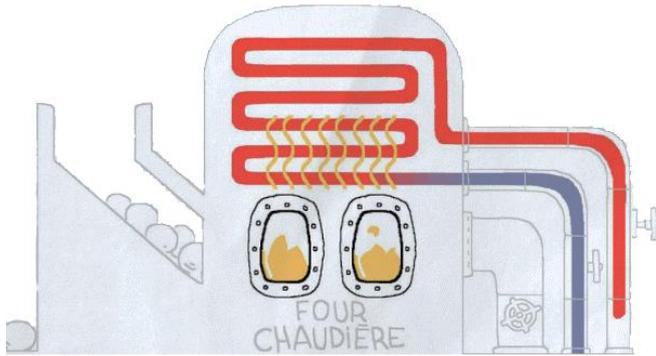
Les tonnages issus des collectivités membres ont diminué. Les OMr de plus de 5% et les déchèteries de plus 10%. Ces dernières ont presque toutes été rénovées et de nombreuses nouvelles filières de tri ont été installées sur ces sites.

Les apports des collectivités extérieures au périmètre du SITDCE sont en nette hausse, du fait des partenariats contractualisés pour l'année 2023 ce qui a permis de compenser la baisse évoquée précédemment. En revanche, le SITDCE n'a assuré aucun dépannage inter-usine en 2023. Enfin, les tonnages des activités économiques sont stables.

Le tonnage est élevé et a légèrement dépassé le tonnage autorisé par arrêté préfectoral de 70 000 tonnes. Ceci s'explique notamment par la grève au mois de décembre du service de collecte de Colmar Agglomération et pour palier à un manque de tonnage en période de chauffe, le CVED a accepté plus de déchets issus d'activités économiques. La grève ayant toutefois été limitée à une courte période, les tonnages de déchets ménagers n'ont pas connu de diminution flagrante sur ce mois.

Le graphique ci-dessous illustre les évolutions de tonnages sur les 5 dernières années :





La vapeur produite par le CVED est vendue au chauffage urbain de la Ville de Colmar. Celui-ci alimente des bâtiments publics, des logements sociaux, mais également des industriels.

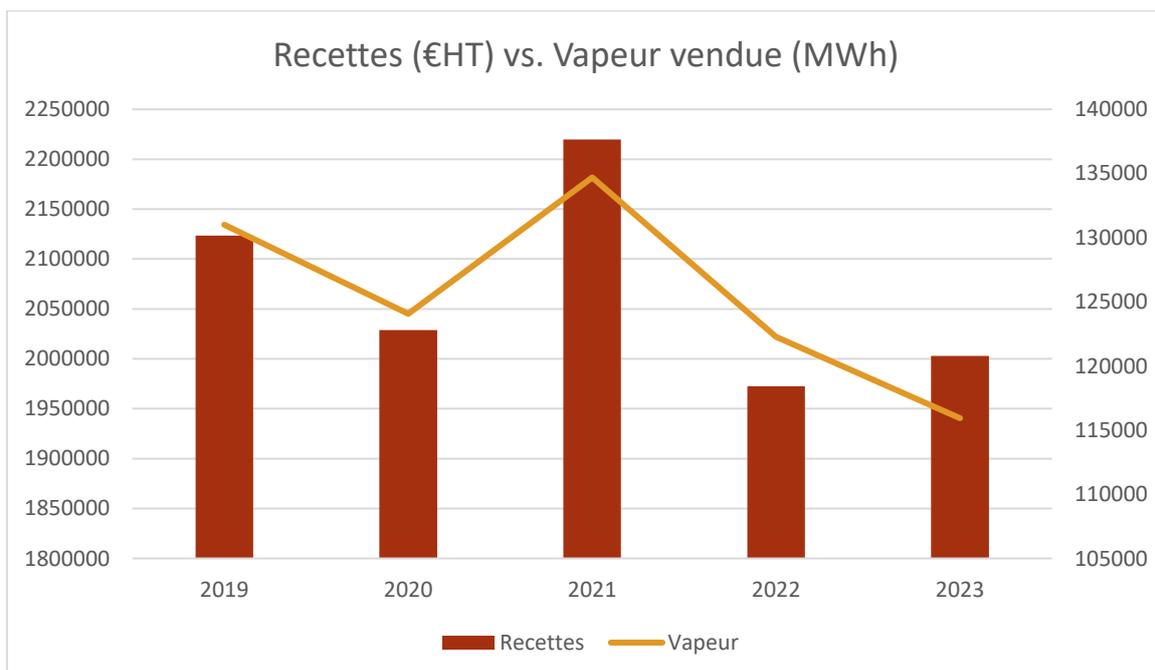
L'utilisation moyenne de cette énergie produite est d'environ 80 % sur l'année et le coût de la tonne de déchets traitée est diminué de 25 à 30 % compte tenu de la recette annuelle que représente la vente de vapeur.

La performance énergétique de l'installation, selon le calcul « TGAP douanes », est de 0,80 pour l'année 2023. Ce taux élevé permet de bénéficier d'un abattement de TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes).

	2022	2023	% Variation
Energie vendue (MWh)	122 277	115 929	-5,19
Recette (€ HT)	1 972 495	2 002 869	1,54

Les recettes de vente de vapeur ont été légèrement plus élevées qu'en 2022 du fait de l'augmentation du tarif de vente alors que la valorisation énergétique continue à diminuer. Ceci est essentiellement lié aux travaux de passage en basse température du réseau de chauffage urbain de la Ville de Colmar (2022) et un hiver plus clément.

Le graphique ci-dessous illustre les évolutions de vente de vapeur sur les 5 dernières années :



Les sous-produits générés par l'incinération des déchets sont d'une part les "imbrûlés" issus du processus de combustion et d'autre part, les "refiom et cendres" issus du traitement des fumées.

Ainsi, les imbrûlés, soit environ 13 354 T pour l'année 2023, se composent de :

- 1 302 T de ferrailles recyclés en aciérie par la Sté Derichebourg-68 (soit 1,9 % du tonnage entrant),
- 123 T de non-ferreux recyclés en fonderie par la Sté CSR Environnement-92 (soit 0,18 % du tonnage entrant),
- 11 923 T de mâchefers recyclés et utilisés en sous-couches routières en travaux publics par la Sté Lingenheld Environnement-67 (soit 17,0 % du tonnage entrant),
- 6 T de refus de crible stockés en centre de stockage de déchets ultimes à Retzwiller par la Sté Suez-68 (soit 0,009 % du tonnage entrant).



Les refiom et cendres (issus du traitement de fumées) ont représenté 2 783 T en 2023 (soit 4,0 % du tonnage entrant). Toutes les tonnes ont été valorisées par la Sté Remex Mineralstoff GmbH en mine de sel allemande (K+S KALI GmbH, Werra Wintershall, Land Hessen).

4 FINANCEMENT DU SERVICE

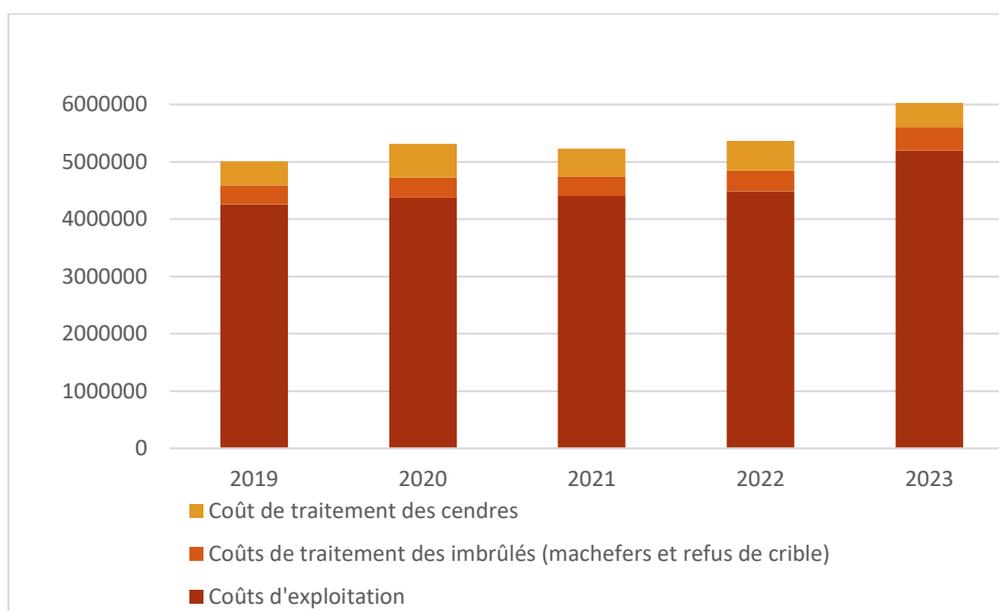
Le tableau ci-dessous reprend les principales dépenses du service, qui représentent 75 % des dépenses du budget global de fonctionnement du Syndicat :

	2022	2023	% Variation
Coûts d'exploitation	4 486 719	5 199 271	15,88
Coûts de traitement des imbrûlés (mâchefers et refus de crible)	360 541	407 175	12,93
Coût de traitement des cendres	520 298	423 049	-18,69
TOTAL	5 367 558	6 029 495	12,33

Le coût d'exploitation est en forte augmentation par rapport à l'année dernière du fait de l'application des formules de révisions du contrat d'exploitation (modifiées en 2022 par avenant) et d'un tonnage traité élevé.

Le coût de traitement des mâchefers a augmenté en raison d'un tonnage produit plus élevé qu'en 2022 et de la révision des prix. Celui des refiom et cendres a diminué puisque l'approvisionnement en big-bag et la production de cendres et refiom ont été plus faibles en 2023 qu'en 2022.

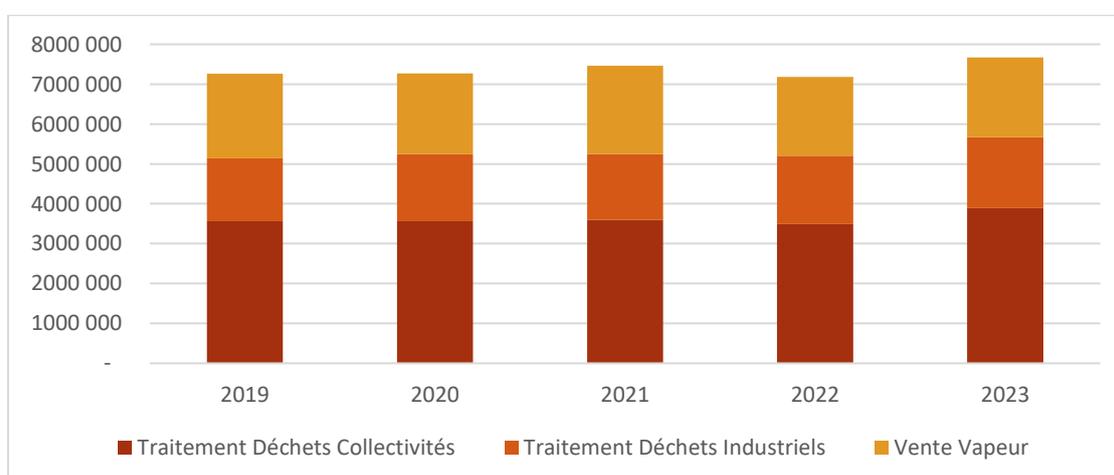
Le graphique ci-dessous illustre les évolutions des coûts des principaux postes depuis 2019 :



Le tableau ci-dessous reprend les principales recettes du service, qui représentent 95 % des recettes du budget global de fonctionnement du Syndicat :

	Recettes 2022 (€ HT)	Recettes 2023 (€ HT)	% Variation
Traitement Déchets Collectivités	3 488 906	3 893 125	11,59
Traitement Déchets Industriels	1 718 111	1 775 136	3,32
Vente vapeur	1 972 495	2 002 869	1,54
TOTAL	7 179 512	7 671 130	6,85

Le graphique ci-dessous illustre les évolutions des principales recettes sur les 5 dernières années :



5 PERSPECTIVES D'AVENIR

Les certifications ISO 14001 et ISO 50001 ont été favorablement reconduites en 2023. Le SITDCE bénéficie donc toujours de trois critères simultanés (performance énergétique, certification ISO 50001 et norme de rejet des oxydes d'azote < 80 mg/Nm³) permettant de bénéficier d'un taux de TGAP le plus faible possible.

Les travaux complémentaires au BREF incinération du 3 décembre 2019, ont été menés à bien durant les deux arrêts de ligne courant 2023 avec une mise en service courant du mois d'octobre, respectant ainsi la date limite du 3 décembre 2023.

Le SITDCE s'est doté d'un site internet depuis le mois de septembre 2023 ce qui permet au syndicat de communiquer, notamment par le biais d'un petit film expliquant le traitement des déchets sur son territoire.

En 2023, le SITDCE a également recruté un AMO programmiste dans la perspective de la réhabilitation des locaux administratifs du CVED : la salle de contrôle, les bureaux, les aires de circulation, la salle de réunion, l'accueil, ... L'étude a été menée conjointement avec le personnel afin que ce projet réponde de façon pragmatique au fonctionnement de l'équipement. Courant 2024, il s'agira de lancer le marché pour la maîtrise d'œuvre et les marchés de travaux qui en découleront.

Le SITDCE envisage également de céder le terrain de l'ancienne déchèterie du Ladhof et d'acquérir les terrains attenants à l'usine courant 2024. Des études ont été démarrées en 2023 pour un projet de préparation, broyage et stockage de déchets encombrants incinérables sur ces terrains ainsi qu'un hall souple permettant d'abriter des eaux météoriques les big-bags de refiom et cendres produits par le CVED.

Enfin, pour ce qui est des installations de dégazage de l'ancienne décharge du Ligibell, l'armoire électrique de la torchère et du venting a été remplacée, permettant à l'équipement d'être à nouveau aux normes. Les deux projets d'installation de panneaux photovoltaïques ont avancé de manière décalée. Le premier champ solaire démarrera sa production début 2024 et le second courant du deuxième semestre 2024.